



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Aix-en-Provence le, 13 SEP. 2023

Sophie JOISSAINS
Maire d'Aix-en-Provence
Conseiller Métropolitain
Aix-Marseille Provence Métropole
Vice-Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ancien Sénateur des Bouches-du-Rhône

Monsieur Michel Braunstein
Président CIQ Cézanne Vallée de la Torse
Le Méjane B4
7, chemin du Roc Fleuri
13090 Aix en Provence

Affaire suivie par : T.DELANGLE
Pôle proximité / Cellule intervention

N° 529 026

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier concernant une demande de battue administrative dans les alentours du chemin du Marbre Noir.

Je souhaite vous informer que la gestion et l'organisation de ces battues administratives ne relèvent pas de la compétence de la municipalité.

En effet, c'est la direction départementale des territoires et de la mer, en collaboration avec les lieutenants de louveterie, qui sont en charge de ces opérations.

Ces bénévoles sont les seuls habilités par le Préfet à effectuer ce type de mission dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Je leur ai bien entendu transmis votre courrier. Ils procéderont, suite à cette transmission, à un examen de la situation et si nécessaire à l'organisation de la battue demandée. Le numéro de mission est le 2023.329.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée,

Sophie Joissains